Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S.G.D.S.N
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 19 août 2009
N° CERTA-2009-AVI-342

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité dans CA Host-Based Intrusion Prevention System

Conditions d'utilisation de ce document : `http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html`
Dernière version de ce document : `http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2009-AVI-342`

Gestion du document

Référence	CERTA-2009-AVI-342
Titre	Vulnérabilité dans CA Host-Based Intrusion Prevention System
Date de la première version	19 août 2009
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin de sécurité CA20090818-01 du 18 août 2009
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – *Gestion du document*

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Déni de service à distance.

2 Systèmes affectés

CA Host-Based Intrusion Prevention System version 8.1.

3 Résumé

Une vulnérabilité dans *CA Host-Based Intrusion Prevention System* permet de réaliser un déni de service à distance.

4 Description

Une vulnérabilité a été découverte dans le pilote `kmxIds.sys` de *CA Host-Based Intrusion Prevention System*. Un attaquant peut, par le biais de paquets spécifiquement constitués, provoquer un déni de service à distance.

5 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

6 Documentation

- Bulletin de sécurité CA20090818-01 du 18 août 2009 :
  https://support.ca.com/irj/portal/anonymous/phpsupcontent?contentID=214665
- Référence CVE CVE-2009-2740 :
  http://cve.mitre.org/cgi-bin/cvename.cgi?name=CVE-2009-2740

Gestion détaillée du document

19 août 2009 version initiale.